



CHARTRE ETHIQUE  
D'INVESTISSEMENT  
SOCIALEMENT RESPONSABLE



## PRÉAMBULE

« Devenir des interprètes d'un nouvel engagement social (OPQ34) pour une sphère économique (...) structurée et organisée institutionnellement de façon éthique » Benoit XVI, CIV, 36

La *Charte éthique d'investissement socialement responsable* commune aux organisations membres du Réseau Caritas France a pour objectif de donner des Repères éthiques en matière de placements financiers. Ces repères concernent les investissements qui sont réalisés :

- Pour la gestion de trésorerie ou investissement à long terme de ses propres ressources
- Dans le cadre d'activités de gestion pour le compte d'épargnants individuels ou d'investisseurs institutionnels
- Dans une logique de partenariat avec des organismes de gestion financière ou de placements.

Les membres du Réseau Caritas France sont tous signataires de la « Charte du Réseau Caritas France » qui définit des valeurs et principes essentiels partagés. Le Réseau Caritas France est présidé par le Secours Catholique-Caritas France et dispose d'une gouvernance (Assemblée générale, Conseil de membres, etc.), fondée sur la transparence et le travail collectif.

Les Repères éthiques décrits dans cette *Charte éthique d'investissement socialement responsable* ont pour socle l'ambition et l'engagement commun de tous les membres du Réseau Caritas France de contribuer à une société plus juste et fraternelle. Les moyens financiers qui sont confiés aux organisations membres du Réseau, directement ou indirectement, doivent servir cette ambition.

### I. NOS VALEURS SUR L'ETHIQUE FINANCIERE

---

Pour les membres du Réseau Caritas France, l'économie est d'abord au service du développement de l'Homme, de tout Homme, de tout l'Homme. En tant qu'investisseurs responsables, nous serons vigilants pour que ces valeurs soient prises en compte par les entreprises dans lesquelles nous investirons. A ce titre, elles doivent respecter trois valeurs essentielles inspirées par la Doctrine Sociale de l'Eglise :

- ✓ **Le respect de la personne et la dignité humaine** : La dignité de toute personne humaine et le respect qui lui est dû est le fondement du discernement qui conduit cette charte éthique.
- ✓ **Le soin porté au bien commun et à notre « maison commune »** : Le bien commun est défini comme « l'ensemble des conditions sociales permettant à la personne d'atteindre mieux et plus facilement son plein épanouissement » (MM 65). Ces conditions regroupent bien des domaines : l'eau, l'alimentation, le logement, le travail, l'éducation, l'environnement, les transports, la sécurité, les soins, la culture, la religion. Nous sommes ainsi tous responsables de notre planète qui devient notre « maison commune ». Elle nous est donnée en partage et en bonne gestion.
- ✓ **La solidarité, notamment à l'égard des plus pauvres** : Nous sommes de plus en plus dépendants les uns des autres. La mondialisation est là présente. C'est vrai économiquement, mais aussi au plan environnemental et social. A l'interdépendance comme fait, doit correspondre la solidarité comme éthique. « Tous, nous sommes vraiment responsables de tous » (SRS 38). « Elle

*existe lorsque ceux qui disposent de plus de moyens devraient se sentir responsables des plus faibles et être prêt à partager avec eux ce qu'ils possèdent » (SRS 39). Et ainsi leur redonner leur pouvoir d'agir pour le Bien commun. La solidarité nous permet de construire ensemble une fraternité qui n'oublie personne.*

## II. PRINCIPES ETHIQUES D'INVESTISSEMENTS

---

*(...) une spéculation et une recherche du revenu financier (...) tendent à ignorer tout contexte, de même que les effets sur la dignité humaine et sur l'environnement » François LS, 56.*

Les investissements éthiques et responsables se définissent comme des prises de participation dans des produits qui ne cherchent pas seulement une rentabilité financière, mais aussi un impact social et environnemental. Nous assumons qu'il faut trouver un équilibre entre performance financière et une performance sociale : nous défendons ainsi le principe que la rentabilité tirée des placements ne doit pas constituer une fin en soi mais être seulement une ressource complémentaire.

Les membres du Réseau Caritas France s'attachent à respecter les principes élémentaires de prudence, ce qui ne signifie pas absence de risque, mais une prise de risque adaptée aux objectifs.

Les membres du Réseau Caritas France s'engage à mettre en œuvre des critères d'éligibilité sociale et environnementale des investissements qu'ils réalisent directement ou qui sont réalisés dans le cadre d'action en partenariat financier, en identifiant en quoi les produits de placement proposés tiennent compte des principes suivants :

### 1. **L'investissement doit jouer un rôle fondamental dans le bon fonctionnement de l'économie réelle.**

L'investissement assure aux acteurs la capacité de paiement, de crédit et d'épargne pour mettre en œuvre une activité économique équilibrée et soutenable. Le respect d'une juste rémunération pour tous et des règles de répartition équitables entre les différentes parties prenantes, doit permettre la circulation transparente des flux financiers. « *Son rôle originel et essentiel de service de l'économie réelle et, en définitive, de développement des personnes et des communautés humaines* » (François EG, 218)

### 2. **L'investissement doit inclure les principes classiques ISR et ESG et privilégier les entreprises les plus vertueuses.**

Les investissements recherchés devront aller plus loin que la seule logique financière, en ciblant de manière préférentielle des investissements où la recherche de profit financier n'est pas centrale.

De manière générale, les membres du Réseau Caritas France privilégieront des prestataires et supports qui intègrent des critères financiers traditionnels (solidité, pérennité, performances, etc.) mais également :

- des critères extra-financiers de type ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) et solidaires.
- En s'appuyant notamment sur des labels ISR (Investissements Socialement Responsables), solidaires, des experts et des bases de données spécialisées.

**Démarche positive dite « best-in class »** : afin d'accompagner les acteurs les plus vertueux, les membres du Réseau Caritas France privilégie les prestataires et les supports financiers les plus engagés en matière de :

- **Gouvernance** : fonctionnement des instances de gouvernance, déontologie et stratégie de responsabilité sociétale, relations avec les actionnaires,
- **Dimension humaine** : politique et stratégie sociales, conditions de travail, santé et sécurité, dialogue social, respect des droits humains au travail, égalité femme/homme.
- **Environnement** : politique environnementale, système de management de l'environnement, énergie, eau, intrants et substances dangereuses, gaz à effet de serre et émissions dans l'air, pollution des sols et des eaux, déchets, biodiversité.
- **Relations avec les parties prenantes externes** : processus d'achats et responsabilité vis-à-vis des fournisseurs, responsabilité liée aux produits et services

### 3. **L'investissement doit respecter les lois et règlements qui s'appliquent spécifiquement à chaque membre du réseau et notamment lorsque la trésorerie est issue de financeurs publics**

Certains financements publics font l'objet d'un contrôle très strict dans le cadre de leur utilisation. Dans le contexte, notamment, de financements octroyés par l'Etat et/ou par les Collectivités, les stratégies de placement doivent respecter le principe de placements avec un risque en capital mesuré. Les associations soumises à ces contrôles doivent donc privilégier les placements présentant des risques limités. Les placements respectant les principes ISR et ESG devront nécessairement présenter un arbitrage équilibré afin de limiter l'exposition au risque.

### 4. **L'investissement doit respecter des droits de l'Homme, les conventions internationales et exclure certains secteurs**

Certains secteurs d'activité, entreprises ou Etats ont des activités incompatibles avec les valeurs du Réseau Caritas France. Pour ces raisons, nous excluons de nos investissements :

- Les entreprises ou Etats en violation avec des normes et conventions internationales : Conventions d'Ottawa et d'Oslo (armement controversé), Pacte Mondial des Nations- Unis (droits de l'homme, droit du travail, environnement, lutte contre la corruption), Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), les réglementations nationales et internationales de lutte contre le terrorisme, la corruption, et les paradis fiscaux, l'Accord de Paris sur le Climat, etc.
- Les secteurs suivants : tabac, jeux d'argent, pornographie, armement, énergies fossiles.

## 5. L'investissement peut permettre une amélioration des pratiques des entreprises grâce à un dialogue et s'il y a une volonté de progrès

- **Dialogue avec les entreprises** : les membres du Réseau Caritas France souhaitent contribuer à rendre perfectibles les entreprises dont certains comportements posent problème par une politique de dialogue actionnarial avec les dirigeants, voire les actionnaires. Nous avons en effet la conviction que questionner les entreprises, leur présenter notre démarche et nos attentes, peut permettre dans certaines conditions d'influencer d'avantage leurs pratiques que le fait de désinvestir de façon unilatérale.
- **Prise en compte des controverses** : dans le cadre de leurs partenariats amenant à assurer la promotion d'investissements financiers éthiques et responsables, les membres du Réseau Caritas France concernés identifieront et analyseront les controverses portant sur des émetteurs dont l'activité est en contradiction avec les objectifs et valeurs précisés dans notre Charte. L'organisation entre alors en discussion avec les prestataires financiers sélectionnés pour les inciter à se mettre en conformité avec sa politique d'investissement.

## 6. Nos politiques d'investissement doivent favoriser notre responsabilité d'investisseur local, solidaire, de long terme et intégrant la transition écologique

- **Privilégier l'Economie Sociale et Solidaire** : notre action d'investisseur favorisera les investissements dans l'Economie Sociale et Solidaires, tel que défini dans la loi ESS du 31 juillet 2014, où l'utilité sociale de l'entreprise trouve sa définition législative, tournés vers la solidarité et la mobilisation des citoyens. Une poche d'allocation d'actif dédié à l'ESS pourra être systématiquement inscrite dans les appels d'offres et recherche de placements.
- **Favoriser l'impact local** : nous rechercherons progressivement à investir dans des PME plus enclines à travailler dans une dimension locale, régionale et nationale, voire européenne, mais dans un essai d'exclusion des acteurs internationaux.
- **Privilégier les investissements qui contribuent à la transition écologique** (et réduire au maximum les investissements qui ont un impact écologique négatif) : nos investissements devront viser à articuler les enjeux sociaux aux enjeux écologiques, en favorisant la redirection de nos flux financiers vers la transition énergétique, passant notamment par le désinvestissement dans les énergies fossiles. Notre action se portera en particulier sur l'application du principe de précaution et de prévention des risques de pollution. Le développement de technologies respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que le recours aux énergies renouvelables.

### III. GOUVERNANCE ET DEONTOLOGIE

---

#### 1. Gouvernance

Chaque organisation membre du Réseau Caritas France s'assure :

- De disposer d'un système de gouvernance solide pour traiter des questions d'investissements financiers
- de la rédaction, si besoin, d'une Charte d'investissement éthique et responsable qui lui est spécifique en fonction de ses missions et contraintes (et qui se réfère à la présente Charte), validée par ses instances
- De la définition de procédures claires, de délégations de pouvoirs adaptés et de la mise en place d'un système de suivi et de contrôle efficaces
- De disposer de l'expertise nécessaire, notamment via des conseils extérieurs et des experts.

#### 2. Déontologie

Toutes les personnes intervenant au nom de leur organisation membre du Réseau Caritas France dans le cadre des activités financières s'engagent à toujours agir avec loyauté au mieux de l'intérêt des organisations ainsi que des épargnants ou investisseurs :

- Elles prendront soin de porter à la connaissance de leur organisation toute activité qu'ils exerceraient directement ou indirectement et qui pourrait les placer en situation de conflit d'intérêt.
- Elles s'interdisent de retirer un quelconque avantage de leur fonction ou de solliciter ou d'accepter des cadeaux qui, du fait de leur importance ou leur caractère inhabituel, pourraient être considérés comme disproportionnés dans le cadre de relations d'affaires normales et qui risqueraient de compromettre leur impartialité ou leur indépendance de décision.